



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivante :

Rue Thérèse-Lacroix : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition, arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de M. Richard Roy, visant à fixer à 2 mètres et 5 mètres plutôt qu'à 3 mètres et 6 mètres, comme le prescrit la réglementation, la marge latérale et la largeur combinée des marges latérales applicables à une résidence projetée, le tout sur le lot 5 714 184 du cadastre du Québec.

484, rue des Plaines: Demande de dérogation mineure présentée par Mme Stéphanie Martel et M. Normand Pouliot, visant à fixer à 5,4 mètres plutôt qu'à 6 mètres, comme le prescrit la réglementation, la marge de recul avant applicable à un agrandissement projeté du bâtiment principal, le tout sur le lot 4 548 103 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 3 juin 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 15 mai 2019.


**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**